

Au Nom de la République

www.appeldr.fr.fm

NUMÉRO 5

Bulletin de l'association Appel d'R — Président d'honneur : Philippe Séguin

MARS 2001

ÉDITORIAL

Séguin a encore eu raison

Chacun pourra s'appesantir encore longtemps sur les vrais ressorts de la victoire de la gauche à l'issue du scrutin parisien. Les élections municipales de 1995 et législatives de 1997 avaient précédemment marqué le reflux de la droite à Paris. Pas plus dans la capitale en 1995 qu'à Lyon en 2001, la succession n'a été sagement préparée et, au passage dans le cas parisien, on vérifie une fois de plus qu'on ne se grandit pas à choisir plus petit que soi.

Mais les lois de la sociologie pas plus que les logiques de cour ne sont suffisantes et l'interprétation du scrutin n'est pas sans valeur. Les Parisiens ont manifesté une volonté d'alternance au cœur des discours de campagne de Philippe Séguin et de Bertrand Delanoë. Inscrit dans le schéma de l'alternance classique droite-gauche, le candidat socialiste en a été le grand bénéficiaire. En sera-t-il pour autant le meilleur acteur après un quart de siècle d'opposition sans bruit ?

Philippe Séguin a eu raison en menant une campagne de rupture et en portant avec Henri Guaino son combat moral jusque dans le Ve arrondissement. Mais voilà, Philippe Séguin, enfant de Tunis et d'Épinal, était bien sûr un « parachuté ». Que diable à Paris était-il venu faire ? dans cette curieuse partie d'échecs où la moindre tour prend des allures de citadelle, où chaque cavalier caracole en solitaire ? dans cette campagne, enfin, où les valeurs mêmes étaient touchées et où pourtant ne compta plus que la proximité ? Beaucoup aura été donné à ce principe qui fait triompher le mauvais voisinage plutôt que la nécessaire distance du pouvoir, gage de la liberté et de l'égalité de tous.

On peut alors gloser sur les questions d'ordre tactique, récrire l'histoire et échafauder au conditionnel les plus grandes victoires ou croire encore que tout meurt dans une défaite. Depuis près de dix ans que Philippe Séguin s'est fait connaître des Français, la vie politique nationale profite d'une voix libre et lucide à laquelle les meilleures oreilles du pays préfèrent rester sourdes.

En 1992, il fut seul contre Maëstricht pour dénoncer la dérive promise fédéraliste et libérale de l'Union européenne. Il n'en a pas moins été entendu par près de la moitié des Français. Quand le pays, en plein marasme économique, s'agrippait jusqu'à l'absurde à une politique monétaire de parité franc-mark, il fut le premier à

rappeler les exigences sociales de l'action politique. En 1995, une majorité a pu ainsi se former autour d'un nouveau Président... Quant au RPR, si beaucoup veulent écarter la référence au gaullisme – qui n'aurait donc été qu'une parenthèse historique – il ne cesse d'en affirmer les principes : refuse la dissolution de 1997, choisit de refonder le RPR, conjure l'alliance avec le FN aux régionales de 1998 qui entérinerait la formation d'une droite extensible à l'extrême et le poids du parti de Le Pen.

Le 6 mars dernier au Palais des Sports, Philippe Séguin a tonné contre le « mur de l'argent » élevé par une gauche coupée de sa base populaire et la duplicité d'une droite alimentaire. A n'en pas douter, Philippe Séguin aura encore eu raison !

Jérôme BALOGÉ

LIBRES PROPOS

SUR L'ÉTHIQUE POLITIQUE

Réflexions issues de l'expérience d'une première campagne électorale...

Se porter candidat pour une élection cantonale : voilà un acte qui, déjà en soi, suscite de nombreuses interrogations.

Juger de la moralité d'une candidature nécessite au préalable une analyse du contexte : un canton traditionnellement ancré à gauche, un conseiller général en place depuis trente-six ans, aucune personnalité locale de droite prête à se lancer dans un combat dont la défaite est assurée, l'appel à une jeune militante RPR inconnue n'habitant pas le canton « pour sauver l'honneur »...

Fallait-il accepter ce qui a paru pour certains comme une « opération suicidaire » ? Que penser du refus des élus locaux de se porter candidat : manque de courage ou absence d'ambition politique personnelle ?

Que dire du choix d'avoir accepté cette candidature ? Manipulation par les partis politiques, trempin pour une éventuelle carrière politique ?

Que penser de ce conseiller général, qui considère son canton comme « sa maison » et qui ne l'abandonnerait pour rien au monde ?

On ne peut répondre à ces questions sans élargir la réflexion au rôle du politique en général.

Proximité et efficacité

Les exigences envers le politique ont évolué ces dernières années et sont devenues en même temps plus importantes : l'homme politique, si l'on suit l'opinion dominante, doit être plus proche de ses administrés, plus présent et disponible, à l'écoute de leurs besoins. La distance entre les élus et les électeurs tend à se réduire.

Quelles leçons tirer de cette évolution ? Faut-il l'accepter ou tenter de la contrôler ?

Deux préoccupations principales ressortent de ces demandes : un souci de représentativité, de ressemblance ; un souci d'efficacité, d'utilité. Dans les deux cas, les risques de dérives sont importants.

Le premier risque consiste à négliger le critère de compétence et à favoriser des valeurs subjectives, faisant appel à l'émotion plus qu'à la raison. Le candidat le plus sympathique, le plus proche de nous sera choisi par les électeurs.

Le refus du « parachutisme » est peut-être l'un des symptômes de cette dérive démagogique et populiste. S'il est vrai qu'être né et habiter dans le lieu où l'on se présente aux suffrages permet une meilleure connaissance du terrain, il ne s'agit toutefois que d'un des critères de compétence. Ce défaut originnaire de connaissance peut être rapidement comblé si le candidat se consacre pleinement à sa tâche, plusieurs mois précédant l'élection : travail sur le terrain, écoute des habitants. L'essentiel est l'état d'esprit dans lequel on se présente : si le candidat souhaite réellement s'investir dans cette nouvelle localité, il ne remplira pas moins bien ses fonctions qu'un candidat du « pays », mais peu soucieux de l'intérêt général.

(Dans le cadre du parachutage dans des élections cantonales, un autre critère peut jouer : celui de la neutralité et de l'impartialité assurée entre les différentes communes du canton.)

Le second risque de ce rapprochement élus-électeurs est celui du développement du clientélisme (favorisé quand un élu est installé de longue date). Il faut toutefois être très prudent sur l'utilisation abusive de cette notion.

Comment doit réagir un élu lorsqu'il lui faut répondre à des demandes spécifiques de ses administrés ? N'est-ce pas dans son rôle de tenter de résoudre leurs problèmes ? Un élu qui répond immédiatement et efficacement à une demande d'un de ses administrés est-il condamnable ?

Et pourtant, certains seraient tentés de qualifier ces pratiques de « clientélisme ». Tout dépend de la nature de la demande et de la réponse.

On pourrait, pour juger de la moralité de l'élu, reprendre le critère de Kant : « *Agis de telle sorte que tu puisses vouloir que ta maxime devienne une loi universelle* ». L'élu doit pouvoir justifier publiquement ses actes pour ne pas être soupçonné de malhonnêteté. S'il accorde des subventions à certains, il doit pouvoir le faire pour tous ceux qui font le même type de demande, et toujours mentionner l'origine des ressources.

La transparence des actes est le seul moyen de lutter efficacement contre le clientélisme.

Le rapprochement entre élus et administrés n'est donc pas si mauvais en soi s'il évite les écueils cités ci-dessus et assure la compétence et l'intégrité de l'élu.

Pourtant, il reste un problème essentiel que ce nouveau rapport entre élus et électeurs ne résout pas : le discrédit croissant de la politique.

■ Rejet de la politique

La principale accusation portée de tous temps à l'encontre des hommes politiques peut se résumer ainsi : la poursuite de leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général.

Cette situation est observée par tous et regrettée unanimement. Pourtant, rien ne change, comme s'il y avait une certaine inéluctabilité à cette situation... (pensée bien opposée à une conception volontariste de la politique).

Toute personne qui se lance dans la politique est immédiatement soupçonnée de « carriérisme » (pas étonnant qu'il n'y ait plus de candidats !). Il faut cesser d'être hypocrite à ce sujet. Notre société a besoin d'hommes et de femmes dynamiques et « ambitieux » qui se lancent dans la politique. Mais l'ambition ne signifie pas automatiquement recherche de son intérêt personnel. On peut être ambitieux pour ses idées, pour sa commune, son canton, son pays.

Il n'est pas possible de connaître de façon objective les intentions profondes des hommes politiques, alors cessons de faire un procès contre tous ceux qui font preuve de zèle en politique.

Une question d'éthique politique est récurrente : tous les moyens sont-ils bons pour faire triompher sa fin ? Il ne devrait plus être possible de répondre par l'affirmative à une telle question. Les objections ne sont pas simplement morales : perte de toute crédibilité, risque d'oublier en cours de route ses objectifs. Placer la finalité avant les moyens suppose aussi une confiance absolue en celle-ci, qu'elle constitue la vraie, l'unique bonne finalité (mais quelle est la bonne finalité ? Les dérives peuvent être nombreuses...).

Associer étroitement moyens et fins est un principe qu'on ne devrait plus transgresser (dans l'idéal...). De nombreux aménagements en cette matière restent à faire, notamment au niveau des partis politiques.

La mise en place de quelques mécanismes pourrait toutefois aider à parvenir à ce résultat et empêcher la dérive des hommes politiques vers le « carriérisme » : le refus de tout cumul des mandats et le renouvellement limité des mandats.

Les contraintes de ces interdictions sont réelles. Mais si l'on juge essentiel d'avoir un personnel politique intègre, il faut prendre les mesures qui s'imposent.

■ Interdiction du cumul et du renouvellement des mandats

La politique, si elle constitue un métier à plein temps en cours de mandat, doit cesser d'être perçue en terme de carrière.

La politique concerne tout le monde et doit être l'affaire de tous. Il est excessif de considérer les individus comme des êtres égoïstes qui ne se préoccuperaient que de leurs propres affaires. Comment expliquer alors la vigueur des associations à but non lucratif ? Si l'image de la politique changeait, qui sait si celle-ci ne susciterait pas plus d'intérêt ?

L'interdiction de tout cumul des mandats, accompagné d'une amélioration indispensable du statut de l'élu (protection juridique, rémunération, conciliation avec la vie professionnelle...), permettrait à l'élu de se consacrer pleinement à son unique mandat, apporterait un plus grand renouvellement du personnel politique, éviterait une certaine confusion d'intérêts...

Les arguments avancés contre l'interdiction de tout cumul peuvent facilement être démontés. Ceux-ci serviraient plutôt de prétexte aux politiciens « cumulards » :

D'une part, « *cette interdiction éloignerait les élus nationaux de la réalité du terrain* » : mais qui empêche un député de retourner sur sa circonscription, d'aller à la rencontre des élus et de la population ? Le député « non cumulard » aurait, au contraire, le temps de tenir une permanence dans sa circonscription, serait plus disponible pour aller aux différentes manifestations locales et ne serait pas tenté de privilégier la commune où il aurait été élu en cumulard.

D'autre part, « *l'interdiction du cumul serait antidémocratique : laissons plutôt les électeurs décider souverainement* ». Le problème est que les électeurs n'ont pas toujours le choix : rappelons que ce sont les partis politiques qui investissent les candidats (par exemple, on imagine difficilement un électeur de droite rejeter le candidat de droite pour cause de cumul et choisir le candidat du camp adverse pour cette unique raison). De même, les candidats peuvent être tous « cumulards ». Il ne resterait donc plus qu'à s'abstenir...

Concernant le renouvellement limité des mandats (ou le non-cumul dans le temps), il aurait l'avantage d'empêcher la « carriérisme » de certains élus. Il obligerait ceux-ci à retourner à la vie civile ou à briguer une autre fonction politique au bout d'un ou deux mandats, pour éventuellement se représenter par la suite. Cette limitation du renouvellement des mandats doit permettre également un certain rajeunissement et l'arrivée de nouveaux visages en politique.

La compétence (et le courage !) des hommes politiques consiste aussi à susciter l'intérêt politique chez leurs concitoyens et à les préparer à leur succession (autrement dit, arrêtons de « *couper les têtes qui dépassent* »...)

Pour assurer l'avenir de la politique, il faut davantage d'hommes et de femmes motivés qui s'intéressent à la chose publique. Pour franchir

cette étape, il faut offrir une nouvelle image de la politique, redonner confiance aux électeurs, établir une sorte de pacte, de contrat moral entre l'élu et ses administrés. La finalité d'un tel contrat sera peut-être d'ordre purement symbolique mais il permettra de définir clairement et publiquement l'engagement moral de l'homme politique. Aux électeurs ensuite de juger...

France SAVELLI

IMMIGRATION

Quelle politique pour la France aujourd'hui ?

L'échouage de l'East Sea près de Saint-Raphaël aurait pu permettre de reposer la question de l'immigration en France ; certes de manière timide et ponctuelle mais toutefois de manière bien réelle. Il convient de prendre en compte cette question et d'y apporter une réponse pragmatique.

Sur ce type d'enjeu éminemment polémique, il est nécessaire de ne pas se laisser enfermer dans les schémas préconçus et de ne pas se laisser dominer par un sentiment de culpabilité du fait du non-conformisme apparent de ses opinions sur la question. La droite française et, au-delà d'elle, tous les républicains, ne doivent pas se laisser enfermer dans des schémas réducteurs mais ont au contraire le devoir de concevoir une politique pragmatique de l'immigration, fondée sur l'intérêt à long terme de la France et des Français. Car si l'on entre dans une perspective d'acceptation de la pensée unique, on est rapidement conduit à abdiquer ses convictions profondes, on déçoit son électeur, on ne répond pas à l'attente des Français et on renforce l'extrême-droite, ce qui est d'ailleurs le but de la gauche jospinienne. Quels pourraient être les axes principaux d'une politique d'immigration réaliste et durable ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord procéder à un état des lieux de la question de l'immigration aujourd'hui en France. Ensuite, on peut définir une politique de l'immigration conforme à l'intérêt national et aux valeurs républicaines.

■ Un constat plutôt alarmant...

La situation actuelle de l'immigration présente deux caractéristiques fondamentales. D'abord, l'État n'a plus les moyens réels de contrôler et de réguler les flux migratoires en provenance de l'étranger. Deuxièmement, les immigrés s'intègrent d'une manière générale de moins en moins bien à la société française et une logique communautariste tend à s'imposer sous forme endémique parmi les nouvelles populations immigrées, même s'il faut se garder de toute généralisation hâtive.

Il est aujourd'hui de plus en plus manifeste que l'État français n'est plus en mesure de contrôler les entrées d'étrangers sur notre sol. En matière de répression, les résultats sont catastrophiques. Moins de 20% des reconduites à la frontière ordonnées par la justice sont effectuées. Les clandestins ne cessent d'exploiter et de multiplier les recours judiciaires et les moyens violents pour éviter l'expulsion. Les forces de sécurité ne

disposent par ailleurs pas des moyens humains, logistiques et juridiques suffisants pour avoir une politique efficace en matière d'identification des clandestins et d'expulsions. Enfin, la suppression des frontières nationales dans le cadre des accords de Schengen pose maints problèmes. Déjà, il est de notoriété publique que certaines frontières extérieures de l'Union européenne sont poreuses et que certains États-membres mènent une politique laxiste en matière d'immigration. Par ailleurs, les clandestins bénéficient de filières de plus en plus efficaces pour pénétrer illégalement sur le sol européen et national, ce qui pose la question des complicités dont jouissent ces réseaux-là. Tous ces faits sont clairs : actuellement, la France n'est pas en mesure d'avoir une politique d'immigration autonome et efficace. Mais, outre cela, on constate que la plupart des étrangers entrés récemment sur notre territoire éprouvent de plus en plus de difficultés à s'assimiler à la société française.

Ce constat général ne saurait toutefois occulter l'existence de réussites individuelles d'assimilation exemplaires. Malgré tout, de manière générale, essentiellement parmi les immigrés issus de pays non européens, la tendance au repli identitaire et au rejet de l'assimilation à la société française est de plus en plus manifeste. En plus, contrairement à ce qui s'était passé dans les vagues d'immigration antérieures, la « deuxième génération » éprouve elle aussi souvent des difficultés d'intégration grandissantes. Toutefois, cette situation mérite quelques bémols : ce refus de l'assimilation ne concerne qu'une partie des étrangers non européens et se développe surtout lorsque ces étrangers sont regroupés entre eux. Enfin, et c'est à déplorer, ce repli communautariste est quelquefois encouragé par l'attitude xénophobe de certains Français.

Le développement du communautarisme menace à long terme la cohésion de la société française. En effet, il coupe ces communautés de la société d'accueil et s'accompagne du développement de processus autonomes de régulation néfastes. Contre cette mauvaise pente, il convient de lutter avec une énergie et une volonté déterminées contre ce processus dissolvant de l'identité nationale. Et ce n'est pas en accordant avec démagogie le droit de vote systématique aux étrangers qu'on résoudra ce problème. Philippe Séguin, dans un article publié dans *Le Figaro* l'an dernier, a répondu de manière tout à fait intelligente à cette question. C'est en facilitant l'intégration et en ouvrant l'accès à la naturalisation que ce problème pourra être résolu.

Le constat paraîtra peut-être sévère à certains. Néanmoins, il correspond à une réalité. Face à cette situation difficile, que peut-on faire ?

...mais auquel on peut apporter des solutions efficaces

Déterminer une politique de l'immigration à la fois pragmatique et réaliste implique d'abord de répondre aux attentes des Français : parvenir à un plus grand respect entre les Français de souche et les immigrés, ce qui passe notamment par le rétablissement de la sécurité sur tout le territoire, et en particulier dans les banlieues à forte présence immigrée. La réussite de cette politique est une des clefs d'une évolution de

l'attitude des Français à l'égard des immigrés. Il faut aussi lutter contre les processus de « ghettoïisation » en milieu urbain et de regroupement de la misère. Cela passe par une nouvelle politique économique et sociale qui soit volontariste et encourage le travail, dans toutes ses dimensions.

Cette nouvelle politique appelle aussi une attitude claire face aux flux migratoires. Si la mise en œuvre d'une politique d'immigration zéro est irréaliste et même à certains égards néfaste, il faut revoir les lois sur l'immigration, d'abord en rétablissant les lois Pasqua-Debré et en ne procédant plus à des régularisations. Il faudra mener une lutte impitoyable contre l'immigration clandestine. Il faut également renforcer les effectifs de policiers chargés de la lutte contre l'immigration clandestine, avec un travail dense visant à démanteler les filières internationales qui organisent le transfert des clandestins, ce qui induit une coopération internationale. De plus, il faut livrer une lutte sans merci au travail clandestin en France, avec l'instauration de sanctions vraiment puissantes. Cette lutte contre les filières clandestines appelle des coopérations au niveau européen. Le regroupement familial automatique et systématique mériterait peut-être d'être partiellement remis en cause.

À un volet répressif contre l'immigration clandestine doivent être accolées des mesures importantes d'intégration en faveur des étrangers régulièrement installés sur notre sol. À cet égard, l'école, mais aussi les syndicats et le monde du travail en général, ont vocation à retrouver leur rôle moteur dans l'intégration des immigrés. L'effort doit en particulier porter sur les jeunes des deuxième et troisième générations, dont l'intégration est celle qui pose souvent le plus de problèmes. Plus généralement, il s'agit de revaloriser les règles élémentaires de vie en société. Il faut aussi donner à ces immigrés de vraies chances de trouver leur place dans la société française, ce qui implique évidemment aussi un effort de leur part.

Mais il faut être lucide. On ne saurait résoudre la question de l'immigration uniquement par un volet restrictif et répressif, ni par l'érection d'une illusoire Europe-forteresse. Certes, le démantèlement des filières d'acheminement des clandestins apporterait des résultats mais, à long terme, seul le tarissement des sources d'immigration dans le Tiers-Monde serait à même d'éviter l'arrivée de flux massifs d'étrangers. Cela implique une politique ambitieuse d'aide au développement, plus efficace et plus ciblée. Elle ne pourra réussir que moyennant un effort européen. De plus, il faut qu'elle porte d'abord sur les pays d'où viennent les flux migratoires les plus importants et vise à donner à ces populations les moyens de contribuer à l'essor de leur pays, sachant que les candidats à l'immigration sont le plus souvent ceux qui seraient les plus utiles à leur économie.

À l'issue de cette brève analyse, il apparaît que la question de l'immigration est éminemment complexe, qu'il faut se garder de tout dogmatisme. S'il est actuellement nécessaire pour la France de faire une pause prolongée en matière d'immigration, cela ne doit pas pour autant conduire à une stricte politique d'immigration zéro et doit surtout être le moyen de

faciliter l'assimilation des immigrés qui présentent pour l'instant souvent des tendances affirmées au communautarisme. Cet article vise avant tout à ouvrir le débat. Il ne saurait être en soi l'alpha et l'oméga intangible et immuable de la politique française d'immigration. Il s'agit simplement de poser des problèmes et d'esquisser des propositions. Enfin, cessons de dire que, depuis 1974, la politique d'immigration de notre pays est très restrictive. Chaque année, 100 000 étrangers s'installent régulièrement sur notre sol, soit 10 millions en un siècle. Et tenons compte de l'opinion publique, qui considère à 65 % qu'il y a trop d'étrangers en France, car sinon nous favoriserons la renaissance d'une extrême-droite puissante et nauséabonde.

Frédéric GORSSE

DROIT DE VOTE DES ETRANGERS

Francophonie et citoyenneté

Dans son édition datée du 16 mars 2001, *Le Monde* titrait : « Philippe Séguin apporte un soutien inattendu aux partisans du droit de vote des étrangers ». Ce soutien est-il si inattendu que cela ?

La veille, dans les mêmes colonnes, M. Séguin se prononçait en effet pour l'extension du vote, pour les élections municipales, « aux ressortissants des pays de la francophonie », frappé d'avoir pu « passer un après-midi complet dans le XVIII^e et [de] ne pas voir un électeur ».

On aurait en effet pu attendre Philippe Séguin sur un autre terrain, celui où sont liés indissolublement la nationalité et la citoyenneté. Reconnaissons pourtant que, pour des élections municipales qui – il n'a cessé de l'affirmer – recouvrent des enjeux locaux et non nationaux, l'accès à la citoyenneté peut constituer un bon moyen de marcher avec davantage de responsabilité et de conscience vers une nationalité à laquelle accèdent un grand nombre d'étrangers ayant demeuré durablement sur notre territoire et dont bénéficient leurs enfants nés dessus.

Contrairement à ce qu'affirme *Le Monde*, M. Séguin, en prenant cette position, n'a fait que manifester confirmation sa conviction : que l'objectif prioritaire de la société française à l'égard de ses populations immigrées doit demeurer celui de l'intégration, que celle-ci ne va pas sans l'exercice de la citoyenneté, que cette dernière trouve son expression la plus aboutie dans le vote et que, pour des élections dont la portée n'est pas nationale, la citoyenneté peut être conçue non comme la résultante de la nationalité mais comme une sorte de premier pas vers l'acquisition de celle-ci.

Ajoutons que, en faisant référence aux pays de la Francophonie, il confère à cet ensemble de nations partageant la même langue une dimension supplémentaire, il matérialise ce lien particulier avec entretenu avec la France, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Frédéric BECK

Pour ou contre la « troisième voie » ?

Richard Descoings, Directeur de Sciences-Po, est un homme plein d'idées et il sait les mettre en œuvre. En quatre ans, celle que nos parents appelaient l'École libre des sciences politiques, devenue Institut d'études politiques de Paris, a radicalement changé de physionomie et s'est hissée au plus haut niveau de la hiérarchie nationale des « grandes écoles », ce que l'on peut considérer comme une réussite. Toutefois, la dernière réforme en date pose de sérieuses questions.

Elle consiste à ouvrir, à l'entrée de l'IEP, une « troisième voie » d'accès en première année, réservée aux jeunes issus des lycées défavorisés : les proviseurs d'une série d'établissements tests classés en ZEP assurent la sélection des « candidats à la candidature », l'IEP opérant le choix final sur la base d'un entretien oral.

Qui oserait contester l'angélique intention ? Chacun sait que la population étudiante de Sciences-Po n'est pas le digne reflet de la société française mais plutôt celui des catégories privilégiées. En d'autres termes, on y trouve en masse des enfants de cadres et de professeurs et bien peu d'enfants d'ouvriers. La réforme vise donc à réparer cette « injustice » en instituant une procédure spécifique aux catégories sociales défavorisées. On devrait d'autant plus se réjouir que cette réforme pourrait avoir un effet d'exemple pour les jeunes que le milieu social ne destine pas naturellement aux études supérieures.

Pourtant, cette décision est critiquable à deux niveaux : à celui de son efficacité d'une part, à celui de ses principes d'autre part.

En termes d'efficacité, l'exposé sera bref : rien n'empêchera que ces élèves soient considérés, dès leur entrée dans l'école, comme des « subventionnés ». Leur avantage *a priori* risque de se transformer rapidement en handicap : mal adaptés, quelles que soient leurs qualités propres, à l'univers « bourgeois » de Sciences-Po, ils risquent d'avoir du mal à trouver leurs marques. Il y a même de forts risques hélas pour que, s'ils intègrent l'école, jamais ils ne s'y *intègrent*, préférant alors se regrouper entre eux, ce qui irait à l'encontre de la logique visée au départ et rejoindrait l'objection de principe : le caractère nécessairement pervers de la différence instituée au nom de l'égalité. Les premières réactions ne se sont d'ailleurs pas fait attendre : un assouplissement du concours traditionnel est déjà à l'étude pour le rendre aussi « socialement moins discriminant », en revenant sur le caractère éliminatoire de l'épreuve de langues ou en réformant l'épreuve de culture générale. L'exigence à l'entrée ne tardera donc sans doute pas à s'atténuer ; l'exigence à la sortie suivra le même chemin et tant pis pour la valeur du diplôme.

Au plan des principes, l'enjeu est plus grave encore : en introduisant une procédure

discriminatoire, M. Descoings s'est attaqué de front au principe républicain de l'égalité, au nom duquel la règle du concours avait été instituée. On voit mal maintenant un étudiant de l'IEP entré par cette « troisième voie » soutenir sans état d'âme la constante jurisprudence du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État sur le caractère neutre et égalitaire du recrutement dans la fonction publique, reposant sur un concours anonyme. On voit aussi s'insinuer le doute sur les critères d'admission : l'anonymat du concours demeure la meilleure garantie contre l'arbitraire. La procédure introduite va à rebours, d'abord en sélectionnant arbitrairement certains lycées défavorisés (sur quels critères ?), ensuite en sélectionnant ces nouveaux élèves sur le seul fondement de l'appréciation d'un jury d'admission, sur de simples critères de personnalité et de motivation. C'est dire que Sciences-Po renonce à ses valeurs fondatrices : voie royale pour l'accès à la haute fonction publique, l'institution de la rue Saint-Guillaume montrait l'exemple de l'égalité républicaine, grâce au recrutement par concours et au coût limité de la formation pour les familles.

À voir la population déambulant autour de la « Péniche », ces valeurs peuvent faire sourire... certes ! Mais rappelons une évidence : Sciences-Po est une grande école, elle se situe à l'embouchure du système éducatif français, non à sa source ! En d'autres termes, elle n'a pas vocation à endosser l'échec de ce système qui ne sait plus intégrer (il est d'ailleurs piquant de constater que son initiative reçoive le soutien du ministre de l'Éducation nationale, qui avoue par là même sa banqueroute). Commençons par regarder les faits, qui démontrent que le privilège numéro un est la connaissance du système éducatif – dont découle une sur-représentation spectaculaire des enfants d'enseignants dans les meilleures écoles – et améliorons de manière drastique l'information et l'orientation des collégiens et lycéens. Cette « troisième voie » repose sur la détection des lycéens à fort potentiel. Rien n'empêche d'opérer cette détection plus tôt, de préparer ces bons éléments, de les subventionner au besoin, et de les soumettre à la voie d'admission normale !

Car en s'ouvrant ainsi, avec les meilleures intentions, à des étudiants moins adaptés à ce que l'on attendra d'eux à la sortie, tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, l'IEP prévoit par avance de prendre en charge la « mise à niveau ». Quand on sait quelle est déjà l'exigence de la scolarité pour les élèves dits privilégiés, on mesure l'ampleur de la tâche, voire sa vanité.

Or si elle veut continuer à former les élites de notre pays, – dont un bon nombre de ceux qui, demain, feront et contrôleront les lois de la République, – qu'elle se conforme à ses valeurs fondamentales, qu'elle demeure, au lieu de se convertir au politiquement correct à l'américaine (et, notons-le au passage, à l'anglophonie généralisée), un bastion de ces valeurs. En y renonçant, Sciences-Po sera plus que jamais le reproducteur des échecs d'un système qui a amené Richard Descoings à prendre sa décision. La boucle sera bouclée.

F. B.

LECTURES

La fin du gaullisme

Quand on est né plusieurs années après la mort du Général et qu'une mauvaise lune a fait de vous un jeune gaulliste, le journal de l'homme de l'ombre impose un détour. Les africanistes et les amateurs d'histoire contemporaine s'y intéresseront tout autant. Cependant, le lecteur ne devra pas espérer y découvrir la carte au trésor promise par ceux qui ont vu chez Foccart, l'homme des fameux « réseaux ». Foccart n'est d'ailleurs jamais las de s'en dédouaner.

Tout l'intérêt de la somme réside dans ses notes prises au fil des jours sur son magnétophone et dans la lucidité des commentaires. Ce cinquième tome couvrant les années 1973-1974, relate notamment la présidentielle de 1974 et l'éviction de Chaban au profit de Giscard... A lire donc.

J. B.

Jacques Foccart, *La Fin du gaullisme 1973-1974*, Fayard-Jeune Afrique, Paris, 2001

Site Internet

www.appeldr.fr.fm

À partir de la page d'accueil du site, pour être tenu régulièrement informé de nos initiatives, pour recevoir notre bulletin par courrier électronique, rejoignez la liste de diffusion d'Appel d'R.

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante :

appeldr@yahoo.fr

BULLETIN D'ADHÉSION Cotisation 2001 — 50 francs

Règlement par chèque à l'ordre d'APPEL d'R

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
C.P.....Ville.....
Date de naissance.....
Tél. dom.....
Tél. bur.....
Tél. port.....
Mél.....
Profession.....

Bulletin à découper ou à recopier et à renvoyer à :

Appel d'R
12, rue Lalande 75014 Paris